

## **Michel Barnier**

Membre de la Commission européenne chargé du Marché intérieur  
et des services

## **Discours**

Check Against Delivery  
Seul le texte prononcé fait foi  
Es gilt das gesprochene Wort

**Audition publique sur la révision de la directive sur  
l'intermédiation en assurance**

**Bruxelles, le 10 décembre 2010**

**Mesdames et Messieurs,**

J'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui lors de **l'audition publique sur la révision de la directive sur l'intermédiation en assurance** (que les spécialistes appellent la Directive "IMD"). Et je tiens à remercier mes services pour leur engagement dans l'organisation de cette conférence.

Votre présence nombreuse atteste de l'intérêt que vous portez aux travaux de la Commission sur ce sujet. Je tiens à vous dire que cet intérêt est **récioproque**: la Commission est intéressée par l'ensemble des points de vue sur le secteur de l'intermédiation en assurance, elle a besoin d'informations "**sur le terrain**".

Je suis convaincu que vos discussions d'aujourd'hui vont **nourrir notre réflexion** dans l'élaboration de la révision de la directive sur l'intermédiation en assurance, prévue pour 2011.

J'attends également beaucoup de vos contributions à la **consultation publique**, que nous venons de lancer, il y a quelques jours.

**Première remarque: Quels sont mes objectifs pour cette révision?**

**Remettre les citoyens et les consommateurs au cœur du marché intérieur** est l'un des défis majeurs de mon mandat en tant que Commissaire.

La Directive IMD et sa révision sont importantes de ce point de vue. Les intermédiaires d'assurances jouent un **rôle crucial** pour une **meilleure protection des consommateurs** et pour une **meilleure intégration du marché de l'assurance**, qui reste parfois très fragmenté.

Selon les estimations, environ **80% de la totalité des primes d'assurance** en Europe sont collectées à travers des intermédiaires d'assurances !

Ce sont les intermédiaires qui peuvent aider les clients à **trouver des solutions appropriées** à leurs risques. Ce sont les intermédiaires qui sont les **acteurs clés** dans la réalisation d'un véritable **Marché unique de l'assurance**.

**Une meilleure protection des consommateurs, une meilleure intégration du Marché Unique de l'Assurance**, ce sont les deux objectifs de la Directive

IMD. La révision vise à **mieux atteindre** ces deux objectifs.

### **Deuxième remarque: Pourquoi faut-il réviser la Directive IMD?**

Depuis la crise financière, le monde a changé. Je sais que le secteur de l'assurance **n'est pas à l'origine de la crise** et que ce secteur doit être différencié du secteur bancaire. Mais je crois fermement que chaque opérateur financier doit être réglementé et contrôlé de façon **appropriée, efficace et intelligente.**

La plupart des opérateurs dans le secteur de l'intermédiation en assurance sont de très **petits opérateurs ou des PME.** Ces femmes et ces hommes – environ **1 million de personnes** dans l'Union entière – sont de véritables moteurs de l'innovation et de la concurrence dans le marché de l'assurance.

La Directive IMD a **fortement contribué** à la professionnalisation de ce groupe d'entrepreneurs. Il faut prendre acte de ce bon départ et rester dans cette dynamique. Quelques **améliorations importantes** doivent toutefois être apportées.

**L'évaluation de la transposition** de la Directive IMD a mis en évidence plusieurs problèmes :

1. La **qualité des informations** fournies aux clients sur les produits d'assurance est **insuffisante**.

2. Les intermédiaires d'assurance peuvent être confrontés à des **conflits d'intérêts**, par exemple lorsque leurs rémunérations sont plus élevées pour la vente de certains produits d'assurance que pour d'autres.

3. Il existe une **incertitude juridique** à cause des interprétations divergentes des exonérations du champ d'application de la Directive IMD.

4. Enfin, l'évaluation de la transposition de la Directive IMD a révélé que le système de notification entre les autorités compétentes, actuellement prévu par la Directive, ne favorise **pas l'intermédiation en assurance au-delà des frontières nationales**.

**Troisième remarque: Quelles-sont nos pistes de réflexion pour élaborer les nouvelles règles du jeu?**

Je ne présenterai pas un texte au Parlement européen et au Conseil qui ne comportera pas de vraies avancées en matière de **transparence**, de **gestion responsable des risques** et de suppression des **conflits d'intérêt**.

**Cela passe par 3 volets:**

- **Premier volet : Une réponse cohérente aux défis communs**

Afin d'assurer une **réponse cohérente aux défis communs**, mes services envisagent de **coordonner la révision de la Directive IMD** avec la **révision de la directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF)** et avec l'initiative **PRIPS**, que concerne la réglementation européenne applicable aux produits financiers commercialisés auprès d'investisseurs de détails.

Certains produits d'assurance, notamment les **produits d'assurance vie en unité de compte**, sont souvent vendus sous forme des produits "PRIPs". C'est pour cette raison que la révision de la Directive IMD devra aussi inclure les adaptations nécessaires découlant du dossier PRIPS, plus précisément en ce qui concerne les

**pratiques de commercialisation.** La Directive MIF sera la référence dans ce contexte.

Je sais que cette question sera le sujet des discussions du dernier panel cet après-midi.

Dans ce contexte, je peux vous assurer que les règles qui seront imposées **tiendront compte des spécificités du secteur de l'assurance.**

- **Deuxième volet : la transparence doit devenir la règle pour tous.**

La révision de la Directive IMD vise aussi à apporter **plus de transparence** sur la distribution des produits d'assurance pour s'assurer que les éventuels conflits d'intérêts soient mieux gérés.

- **Troisième volet: des conditions de concurrence équitables.**

Nous voulons assurer **des conditions de concurrence justes et égales entre les opérateurs de la distribution de l'assurance.** C'est pourquoi il est question que le

champ d'application de cette Directive **inclut la distribution directe** des assurances.

Nous pensons que **chaque preneur** d'assurance doit avoir le même niveau d'information et de protection, quel que soit le lieu où il achète sa garantie d'assurance.

## **Conclusions**

Mesdames et Messieurs, pour conclure, permettez-moi à nouveau de vous **remercier pour votre présence**.

Cette révision est une **nouvelle étape** d'un effort visant à **réformer en profondeur le système financier** européen.

J'espère pouvoir **continuer à compter** sur vos contributions.